

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2019**

---

**Bureau**

**Président :** M. Nicolas Clémence  
**Vice-président :** M. Christian Flury  
**Secrétaire :** M. Thierry Dérobert  
**Membres :** M. Michele Colleoni, Mme Martine Degli Agosti

**Sont présents :**

Mme Nathalie Adam, M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, M. Laurent Brun, M. Thierry Brunier, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, M. Christian Flury, M. Jean Fontaine, M. Thierry Francioli, Mme Corinne Gachet Creffield, M. Yannick Hanifi, M. Aristos Marcou, Mme Bénédicte Marmy, Mme Isabelle Marmy, M. Alain Mathieu, M. Eric Maugué, M. Yves Page, M. Kevin Reichenbach, M. Bruno Reolon, Mme Céline Rosselet, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, M. Muharrem Temel, Mme Olga Villarrubia, M. Thomas Vogel

**Excusés :**

Mme Martine Degli Agosti, M. Christian Haas, M. Julien Nurock, Mme Nancy Ruerat

**Assistent à la séance :** M. Stéphane Lorenzini, Maire  
M. Damien Bonfanti, M. Frédéric Renevey  
Conseillers administratifs  
Mme Odile De Garrini, Secrétaire générale  
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :****POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2019
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

**NOUVEAUX OBJETS**

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
  - a) 199-19.11 Prolongement de la ligne de tramway no 15 – secteur **p. 1664**  
Entrée en matière Palettes/Curé-Baud – Crédit d'investissement  
Fr. 16'000'000.--
  - b) 203-19.11 Règlement déterminant des prestations de retraite aux **p. 1665**  
Entrée en matière Conseillers administratifs

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019

- 7) Nomination du lieutenant Didier FRAUCHIGER au grade de capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers **p. 1666**

### DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- 8) Commission des travaux et constructions, séance du 4 novembre 2019, rapporteur M. Thierno BARRY  
Commission des finances et du logement, séance du 18 novembre 2019, rapporteur M. Thierry AESCHBACHER
- |                                       |  |                |
|---------------------------------------|--|----------------|
| 195-19.10<br>Arrêté<br>Fr. 974'000.-- | Mairie de Lancy – Rénovation de la salle du Conseil municipal et travaux supplémentaires à la rénovation –<br>Crédit d'investissement complémentaire | <b>p. 1666</b> |
|---------------------------------------|--|----------------|
- 9) Commission des finances et du logement, séance du 18 novembre 2019, rapporteur M. Thierry AESCHBACHER
- |  |   |                |
|--|---|----------------|
| a) 192-19.10<br>Arrêté<br>Fr. 542'000.--   | Chemin des Mérinos – Collecteur séparatif et bassin de rétention – Crédit d'investissement complémentaire             | <b>p. 1669</b> |
| b) 200-19.11<br>Arrêté                     | Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2020 et fixation des centimes additionnels | <b>p. 1670</b> |
| c) 201-19.11<br>Arrêté                     | Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2020   | <b>p. 1678</b> |
| d) 202-19.11<br>Arrêté<br>Fr. 1'657'900.-- | Versement de la contribution annuelle 2020 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU)                      | <b>p. 1678</b> |

### RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 10) Commission de l'administration et des affaires économiques, séance du 16 octobre 2019, rapporteur M. Alain MATHIEU
- |  |                |
|--|----------------|
| a) Election 2020 – Spécial Lancéen                       | <b>p. 1680</b> |
| b) Communication digitale : bilan après 2 ans d'activité | <b>p. 1681</b> |
| c) Fonds Lancy médias – Actions à venir                  | <b>p. 1681</b> |
| d) Divers  |                |
- 11) Commission des travaux et constructions, séance du 4 novembre 2019, rapporteur M. Thierno BARRY  
 Présentation du projet de réhabilitation de la grange sise chemin des Erables par l'association Genève Montagne **p. 1682**
- 12) Commission sociale, séance du 12 novembre 2019, rapporteur M. Thierno BARRY  
 Présentation des logements intergénérationnels de l'Adret **p. 1683**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019**

13) Commission des sports, séance du 14 novembre 2019, rapporteur Mme Bénédicte MARMY

- a) Présentation de la Fondation du stade de Genève p. 1684
- b) Divers

**POINTS FINAUX**

14) Propositions individuelles et questions p. 1685

**CLÔTURE DE LA SEANCE**

Questions du public

\* \* \* \* \*

M. Clémence : bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux. J'ouvre cette séance du 28 novembre 2019 du Conseil municipal de la Ville de Lancy. Je salue la présence de M. le Maire, Stéphane Lorenzini, MM. les Conseillers administratifs, Frédéric Renevey et Damien Bonfanti, Mme la Secrétaire générale, Mme De Garrini, Mme la secrétaire du Conseil municipal, Mme Crisafulli, Mmes et MM. les cheffes et chefs de service, les employé-e-s de l'administration communale, Mmes et MM. les représentants des médias, Mmes et MM. du public.

Je dois excuser tout d'abord Mme Ruerat et M. Haas. Nous sommes donc 35 présents.

**POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Lorenzini : le Conseil administratif voulait intervenir par rapport à un aller-retour de l'ordre du jour. Vous avez vu qu'il y a eu un retrait du point 6b) Règlement déterminant des prestations de retraite aux Conseillers administratifs, vous avez reçu une nouvelle version qui réintroduit ce point dans le but de vous demander formellement de le retirer. Le Conseil administratif n'a pas totalement finalisé ses discussions quant à ce règlement. La proposition qui vous est faite est que l'on finalise nos discussions internes et qu'on vous le présente en Commission de l'administration dès que ce sera possible.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je vous propose d'approuver l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019****2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 OCTOBRE 2019**

---

M. H. Temel : à la page 1614 j'ai dit « les contrats d'achat » et dans le procès-verbal, c'est marqué « les contrôles d'achat ».

Le procès-verbal est approuvé avec cette modification.

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. Clémence : la première communication du Bureau concerne l'anniversaire de notre Conseiller administratif, M. Renevey.

*L'assemblée applaudit.*

Le deuxième point concerne un courrier que le Bureau a reçu, envoyé à la Ville de Lancy par le Secrétaire général du Grand Conseil, concernant le projet de loi 12162 modifiant les limites de zone sur le territoire de la commune de Lancy entre la rampe du Pont-Rouge et le chemin des Vignes. Je vous propose que le Secrétaire du Conseil municipal la lise et le Bureau.

M. Dérobert :

*« C3914 Courrier de la Ville de Lancy relatif au projet de loi 12162 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone de développement 3, de deux zones des bois et forêts et d'une zone 4B, situées entre la rampe du Pont-Rouge et le chemin des Vignes) (point 95 de l'ordre du jour)*

*Madame la Secrétaire générale,*

*Le bureau du Grand Conseil me charge d'accuser réception de votre lettre du 4 novembre 2019.*

*Lorsque le Grand Conseil traitera ce projet de loi, lecture de ce courrier sera donnée et il figurera au Mémorial.*

*Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de ma considération distinguée.*

*Laurent Koelliker  
Sautier »*

**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. Lorenzini : vous avez trouvé sur vos place le flyer de l'inauguration de Lancy en lumières. Vous avez peut-être vu en passant que les travaux préparatoires ont démarré sur un des pignons de l'Etoile Palettes, donc il y aura des projections sur deux pignons de l'Etoile Palettes ainsi qu'un dôme lumineux à l'arrière de l'Espace Palettes. L'inauguration a lieu le 5 décembre et le festival dure du 5 au 18 décembre, aux heures nocturnes 18h00-22h00. En parallèle aux

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019

interventions aux Palettes, une exposition est actuellement en cours à la Ferme de la Chapelle aux horaires de la ferme. Elle se terminera également le 18 décembre, il s'agit de l'exposition « Mécaniques discursives » que je vous encourage à aller voir car c'est vraiment un beau travail artistique réalisé dans ce cadre.

M. Bonfanti : deux communications. La première concerne le Léman Express et la coordination qui a été faite par la FTI, Fondation des terrains industriels, et le Léman Express qui vise à informer et communiquer sur les collaborateurs qui travaillent à proximité de la halte Lancy Bachet et la gare Lancy Pont-Rouge sur la possibilité de pouvoir prendre ce train à partir du 15 décembre. Il y a eu également une information sur les modalités pour ces personnes qui pourront, si elles le trouvent intéressant, utiliser le Léman Express plutôt que leur véhicule privé.

Le deuxième élément concerne le calendrier de la voirie, comme chaque année, vous le savez, le calendrier de la voirie vous permet d'avoir l'ensemble des dates sur les déchets qui ne sont pas valorisés, vous avez maintenant ces informations, qui ont été distribués à l'ensemble de la population pour l'année prochaine.

M. Lorenzini : j'avais un autre point, on vient de recevoir un courrier qui mérite peut-être votre mise en information. Vous savez qu'il y a des travaux d'importance sur le chemin des Pontets parce que les SIG remplacent une conduite de distribution d'eau, suite à la deuxième fuite sur cette canalisation qui a fait des dégâts très importants il y a quelques semaines. Les SIG ont demandé de pouvoir travailler un certain nombre de samedis pour pouvoir assurer une réouverture du chemin et l'arrêt des nuisances pour les riverains avant Noël. A ce jour, la commission paritaire genevoise n'entre pas en matière sur ces demandes, les SIG ont insisté pour que ce soit le cas, s'il n'y a pas d'entrée en matière, cela prolongera les travaux jusqu'à peu près fin février, ceci pour que vous soyez informés de la durée de ces nuisances.

### 5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Il n'y en a pas.

### NOUVEAUX OBJETS

### 6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

#### a) Prolongement de la ligne de tramway no 15 – secteur Palettes/Curé-Baud – Crédit d'investissement (Fr. 11'900'000.--) (199-19-11)

---

M. Lorenzini : ce projet est un projet d'importance que vous connaissez tous de longue date, il s'agit du prolongement du tracé du tram en direction des Cherpines qui va affecter le chemin des Palettes et l'avenue du Curé-Baud. Ces travaux sont en charge partielle de l'Etat de Genève, qui finance les travaux directement liés au tram, et des communes, Lancy, Plan-les-Ouates et quand cela ira plus loin, il y en aura d'autres qui, elles, doivent financer les abords du tram, c'est-à-dire les routes, les trottoirs, les pistes cyclables, les aménagements éventuellement d'espaces, de dégagement de part et d'autre du tracé.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019**

C'est un crédit important, la bonne nouvelle est que les derniers retours de prix font qu'on a un budget qui est revu à la baisse par rapport à la planification financière puisque le crédit sollicité est de Fr. 11'900'000.— alors qu'à la planification financière, figurait un montant bien supérieur.

M. Clémence : je fais voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention***

M. Clémence : le Bureau propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux uniquement puisqu'un renvoi à la Commission des finances n'est pas nécessaire, le montant étant complètement englobé dans le plan budgétaire et inscrit au budget en tant que tel.

M. Mathieu : étant donné que, pour ce dossier assez complexe où des financements pourraient intervenir de la Confédération, de l'Etat, de la commune, ce n'est pas uniquement sur le tram mais qu'il y a aussi des égouts et que le FIDU pourrait intervenir, plus par compréhension que par contrôle, je souhaite que cela passe quand même également à la Commission des finances pour comprendre un peu comment vont tous ces flux d'argent.

M. Flury : dans un futur proche, le tram passera par le Grand-Lancy et les Semailles pour aller à St-Julien récupérer les ouvriers qui travaillent sur Genève, cela ne nous pose pas plus de problème que cela. Par contre le groupe MCG trouve regrettable, voire scandaleux que l'arrivée du tram aux Palettes entraîne la suppression de 150 places de stationnement en surface.

*Une personne du public intervient en disant qu'il s'agit de 180 places.*

M. Flury : 150 places, il y a 190 places supprimées et 40 places compensées, seulement 40 places compensées sur 190 supprimées. Nous invitons les autorités lancéennes à intervenir auprès du département compétent pour obtenir plus de places. Nous soutiendrons le renvoi à la Commission des travaux et nous dénonçons cette suppression et cette prise d'otage des habitants du quartier.

M. Clémence : le public n'a pas le droit de réagir, je vous remercie.

Nous avons une proposition de renvoi en Commission des travaux et une autre proposition de renvoi à la Commission des finances. Nous allons voter successivement.

***Le renvoi à la Commission des travaux et constructions est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. Clémence : nous votons maintenant le renvoi à la Commission des finances.

***Le renvoi à la Commission des finances et du logement est accepté à la majorité des membres présents.***

**b) Règlement déterminant des prestations de retraite aux Conseillers administratifs (203-19.11)**

=====  
Point retiré de l'ordre du jour.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019****7) NOMINATION DU LIEUTENANT DIDIER FRAUCHIGER AU GRADE DE CAPITAINE DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS**

M. Renevey : la présentation du « pedigree » de M. Frauchiger a été faite lors de la dernière Commission de la sécurité. Nous avons profité avec les commissaires de cette commission pour aller sur place pour symboliquement faire la relève entre le Capitaine Didier Révillod et le futur capitaine Didier Frauchiger, donc je n'en dirai pas beaucoup plus. Ce qui semblait essentiel, c'est qu'au moins les membres de la Commission de la sécurité puissent mieux le connaître et qu'il puisse se présenter avant votre vote que j'espère favorable. Il se trouve dans la salle, je le remercie d'être venu pour que vous puissiez voir de qui il s'agit même si vous le connaissez probablement car il est dans la compagnie depuis de nombreuses années. J'espère que vous ferez bon accueil à cette nomination d'importance puisque fin de cette année, le capitaine actuel, Didier Révillod, prendra une retraite bien méritée et vous serez toutes et tous invités à cette passation de pouvoir qui aura lieu au début 2020.

M. Clémence : si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter par acclamation.

*La nomination est acceptée par acclamation.*

**DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS****8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2019  
RAPPORTEUR : M. THIerno BARRY  
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019 -  
RAPPORTEUR : M. THIERRY AESCHBACHER****Mairie de Lancy – Rénovation de la salle du Conseil municipal et travaux supplémentaires à la rénovation – Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 974'000.--) (195-19.10)**  
=====

M. Barry présente le sujet : à l'entame, le magistrat rappelle que ce sont d'abord les coûts supplémentaires liés aux travaux déjà votés qui seront présentés par les mandataires en charge du projet.

Ensuite, M. Rudaz, architecte de la Commune, nous explique que les travaux ont connus trois surprises. La plus importante concerne la charpente qui, une fois mise à jour, s'est avérée devoir être reprise en grande partie. Par ailleurs, des difficultés se sont présentées au niveau maçonnerie sur les piquages pour créer la trémie d'ascenseur et le système d'évacuation des eaux usées. Quelques plus-values ont aussi eu lieu au niveau des installations techniques. Enfin, la réception du 1<sup>er</sup> étage, qui est un des rares éléments en lien avec le public, a été améliorée.

Concernant la charpente, M. Kali, architecte, rappelle que des sondages avaient été réalisés pour préparer la soumission de la reprise de la couverture et de l'isolation de la toiture. Selon ces sondages, les bois étaient relativement sains. Quand la toiture a été totalement démontée, il s'est avéré qu'il n'y avait quasiment plus de charpente. La charpente était totalement affaissée (environ 18 centimètres). A l'époque, pour éviter que l'affaissement ne s'accroisse, des poteaux en bois avaient simplement été mis aux quatre coins. De plus, le bois était parfois en très mauvais état. La charpente avait été reprise plusieurs fois au fil de l'histoire du bâtiment – par

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019

exemple, des lucarnes avaient été mises et enlevées. Elle avait donc fait l'objet d'un certain nombre de bricolages. Dès lors, il a fallu, pour des questions statiques, renforcer intégralement la charpente par un dédoublement de la charpente, étant précisé que l'existant devait être maintenu puisqu'il est classé. Cela a entraîné un surcoût. Il faut également savoir qu'une fois déposée la ferblanterie des chéneaux encaissés, les mandataires se sont rendus compte que les supports étaient en très mauvais état. Une grande partie des supports ont été repris, de même que quelques verticalités et de nombreux points de détail, pour ensuite remettre à neuf la ferblanterie, comme prévu initialement. Cette très grosse surprise correspond environ à 60% de l'augmentation du plan financier.

Avant le vote, un commissaire relève qu'une augmentation de 21%, sur un budget de Fr. 2 millions pour la rénovation de la mairie, est considérable. Selon le commissaire, son parti ne va pas s'opposer à l'arrêté, mais un tel dépassement aurait été discuté autrement si les travaux avaient été mandatés par un privé.

A l'unanimité des présents, la Commission préavise favorablement le crédit d'investissement complémentaire de Fr. 974'000.--.

M. Aeschbacher présente le sujet : le magistrat présente le sujet en précisant que le montant de ce crédit est réparti en deux volets.

Le premier consiste à prendre acte des surprises importantes survenues dans le cadre de la rénovation du bâtiment, et plus particulièrement de la toiture, ainsi que de quelques travaux complémentaires qui ont été réalisés.

Le deuxième volet de ce budget a été évoqué au début du projet et concerne la rénovation de la salle du Conseil municipal qui avait été suspendue suite à la demande d'élaborer une réflexion quant aux différents types d'intervention plus ou moins conséquents qui pourraient avoir lieu, architecturalement parlant.

Concernant ce dernier point, le service des monuments et sites demande une rénovation très respectueuse de l'aspect actuel de la salle.

Un commissaire estime que, pour la partie rénovation du bâtiment, ce dossier laisse transparaître un certain amateurisme.

Le magistrat explique les raisons de ce surcoût. Il précise qu'un chantier de rénovation et de restauration comme celui-ci rencontre toujours des éléments inconnus et des surprises.

Un autre commissaire se demande les raisons du double affichage prévu dans la salle du Conseil municipal.

Le magistrat explique qu'il s'agit non seulement d'améliorer le confort des conseillers municipaux mais aussi d'anticiper, avec un écran placé derrière le bureau, l'introduction du vote électronique.

Un commissaire s'étonne, lui, du coût des fauteuils. Le magistrat lui répond que le modèle de fauteuil définitif n'a pas encore été choisi et que la commune doit tenir compte des contraintes imposées par le Service des monuments et des sites, comme les piétements en laiton.



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019**

Puis le débat reprend sur le surcoût de la rénovation du bâtiment. Chacun y met du sien, l'un précisant que l'intégralité des travaux n'est pas chiffrée et que des réserves auraient dû être prévues pour la rénovation, un autre demandant si les devis ont été réalisés sur une base écrite. Il lui est répondu par l'affirmatif.

Le premier commissaire revient à la charge en précisant que les entreprises auraient dû émettre une réserve. Il lui est répondu que cela n'est pas possible car le vote est réalisé sur la base d'un montant.

Finalement ce crédit est accepté par 7 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

M. Clémence : j'ouvre le débat, qui souhaite prendre la parole ?

M. Francioli : comme nous l'avons déjà relevé en Commission des travaux, nous estimons que le rapport d'expertise concernant l'état de la toiture de la Mairie, fourni par le bureau d'architectes concerné avant les travaux, semble avoir été effectué un peu à la légère, pour ne pas dire de façon d'amateur, comme l'a dit un de mes collègues de parti.

Nous nous trouvons maintenant avec le « couteau sous la gorge », vu que nous ne pouvons pas laisser la Mairie à « découvert ». Il n'y a aucune alternative, si ce n'est celle de finir le chantier qui concerne cette toiture, au plus vite, car l'hiver et le froid sont là et la neige arrivera aussi bientôt.

De ce fait, nous sommes obligés d'accepter ce crédit supplémentaire pour boucler le chantier.

A l'avenir, nous souhaitons, en fait nous exigeons, que les dossiers concernant les futures rénovations de bâtiments soient mieux surveillés, mieux contrôlés et cela dès le début. Concrètement, il faut qu'au moment de l'étude de l'état des bâtiments, les expertises soient faites de manière plus professionnelle et rigoureuse, afin de minimiser, voire d'éviter, ce type de situation qui est malheureusement déjà arrivé par le passé.

Personnellement, à contre cœur, je soutiendrai ce crédit d'investissement supplémentaire.

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de cet arrêté.

*Vu qu'une étude plus approfondie pour la rénovation de la salle du Conseil municipal a été demandée ;*

*Vu que plusieurs projets de variantes d'intervention ont été abordés avec des entreprises spécialisées et ont été présentés pour consultation à la Commission des monuments et des sites ;*

*Vu que cette dernière a émis une recommandation allant dans le sens du maintien de l'architecture d'origine ;*

*Attendu que, depuis le vote du premier crédit d'investissement du 17 mai 2018, des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires, qui vont engendrer des dépenses supplémentaires à celles prévues au moment du vote du crédit d'investissement ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 4 novembre 2019 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 novembre 2019 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019**

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction complémentaire de Fr. 974'000.-- pour la rénovation du bâtiment sis au 41, route du Grand-Lancy (Mairie de Lancy), en particulier la salle du Conseil municipal et divers travaux supplémentaires à la rénovation de la Mairie,*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,*
3. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 17 mai 2018*

**L'arrêté 195-19.10 est accepté par 30 oui, 2 non, 0 abstention.**

\*\*\*\*\*

M. Clémence : avant de passer au point suivant, je dois constater l'absence de M. Nurock et de Mme Degli Agosti, qui ne se sont pas excusés ; cela me fait penser que certains ne sont pas assis à leur place et que cela faciliterait le travail de la présidence que ce soit le cas à l'avenir, je vous remercie.

**9) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019 –  
RAPPORTEUR : M. THIERRY AESCHBACHER**

---

**a) Chemin des Mérinos – Collecteur séparatif et bassin de rétention – Crédit  
d'investissement complémentaire (Fr. 542'000.--) (192-19.10)**

=====

M. Aeschbacher présente le sujet : le magistrat présente le sujet en indiquant que ce dossier concerne le quartier de l'Adret-Pont-Rouge et qu'un crédit a été voté récemment concernant les aménagements extérieurs du chemin, mais qu'il s'agit ici d'aborder la problématique des collecteurs.

S'agissant d'un périmètre complexe, le crédit d'investissement initial est dépassé d'où ce besoin de crédit complémentaire.

Après des explications données par le service des travaux, les commissaires votent à l'unanimité ce crédit d'investissement complémentaire.

M. Clémence : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Vu l'autorisation de construire complémentaire délivrée le 3 juillet 2019 pour le raccordement du collecteur des eaux claires du chemin des Mérinos avec le collecteur situé sous l'avenue Eugène-Lance, ainsi qu'à l'arrière du bâtiment du lot D du PLQ 29'473, branchement du collecteur venant du chemin de l'Adret ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019**

*Vu les surcoûts dus notamment au traitement des terrains pollués, ainsi qu'à la réalisation de tronçons supplémentaires de collecteur ;*

*Vu le crédit d'investissement de Fr. 2'997'000.--, destiné à la réalisation d'un collecteur séparatif et de deux bassins de rétentions des eaux claires au chemin de l'Adret, accepté par le Conseil municipal en date du 26 janvier 2017 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 novembre 2019 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 542'000.— destiné à la réalisation d'un collecteur séparatif et d'un bassin de rétention au chemin des Mérinos ;*
- 2. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 3. de financer ce crédit par une contribution du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisée sous la rubrique 72.632 ;*
- 4. d'amortir le solde éventuel selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 26 janvier 2017 ;*

***L'arrêté 192-19.10 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**b) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et des investissements 2020 et fixation des centimes additionnels (200-19.11)**

=====

**M. Aeschbacher présente le sujet** : la Commission des finances s'est réunie à trois reprises afin de traiter du budget 2020. Lors de sa première séance de juin, le magistrat en charge des finances a présenté les premières projections du plan financier quadriennal afin de donner un premier aperçu des incidences de l'acceptation de la réforme fiscale des entreprises sur le ménage communal.

Afin d'éviter de mauvaises surprises, il a été demandé à l'administration fiscale d'intégrer dans ses projections l'année 2018, car jusque-là ce type de calcul se faisait sur une moyenne des quatre années fiscales précédentes. Mme Aymon précise qu'il s'agit d'estimations et de projections qui apportent des tendances. Ceci est important surtout pour les recettes fiscales.

Au niveau des charges de personnel, il est prévu, à ce stade, un poste pour un agent de police municipale et un poste pour un travailleur social. Il est précisé que d'autres postes seront détaillés lors de la présentation du budget. Une projection de l'évolution des postes de 2021 à 2024 est également présentée, celle-ci tenant compte des postes qui devraient être engagés en cas de réalisation de la médiathèque de Lancy-Sud.

Au niveau des biens et service, l'objectif est de stabiliser ce poste à son niveau actuel. Cependant les provisions pour risques sur impôts, tout comme l'entretien et les énergies des futures écoles,

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019

devront être intégrés à ce poste, ce qui va donc faire progresser les charges dans ces domaines spécifiques.

Au niveau des amortissements ceux-ci vont également augmenter en raison de la planification des investissements avec, notamment, la construction de l'école du Plateau et la rénovation de l'école Tivoli.

En ce qui concerne les charges financières, une estimation linéaire et prudente a été prise en compte. Le magistrat en charge des finances précise que le taux d'intérêt actuel est à 0,55 %.

Le poste « charge de transfert », qui intègre la compensation financière aux communes frontalières ainsi que les autres dédommagements au canton et aux communes, comme les Evaux, l'ACG, le GIAP, va voir ses charges augmenter ces prochaines années essentiellement en raison de la réforme du Service d'incendie et de secours (SIS). En effet la contribution de Lancy va passer de 1.6 millions à 2 millions en 2024 et 4.5 millions en 2033.

L'ensemble des charges devrait donc passer d'environ 120 millions en 2020 à 135 millions en 2024.

En ce qui concerne les revenus, la présentation débute avec une première estimation des personnes physiques. Celle-ci prévoit, à ce stade, une petite baisse sur l'estimé 2019.

Pour les personnes morales, l'administration fournira les chiffres durant l'été. Les chiffres présentés sont donc basés sur les moyennes des impôts 2012 à 2016. Mais il faut savoir que la commune aura une compensation non négligeable du fonds de péréquation des personnes morales.

Pour sa part, la taxe professionnelle communale devrait augmenter en raison de l'arrivée de nouvelles entreprises sur la commune.

L'impôt sur les chiens a, quant à lui, été supprimé, en attendant le résultat du référendum.

Pour terminer, le magistrat en charge des finances aborde la volonté du Conseil d'Etat de faire passer les communes à la caisse pour un montant d'environ 90 millions par année. L'idée étant de pouvoir financer les charges dynamiques, soit celles dans le domaine de la santé, du social et des personnes âgées. Il conclut en précisant que si ce projet devait être voté en l'état, cela représenterait 9 millions de charges en plus pour la Ville de Lancy.

La Commission des finances débute sa seconde séance par l'étude des effectifs du personnel.

Il en ressort qu'il est prévu un poste d'ingénieur mobilité à 100% pour le service des travaux, ceci en raison de la volonté du Canton de transférer aux communes une partie de la compétence des mesures de sécurité et de circulation liées aux chantiers.

Un poste d'APM en plus, ce qui devrait porter l'effectif à fin 2020 à 22, y compris le chef de service.

Un commissaire se demande si avec l'arrivée du CEVA, les effectifs seront suffisants. Le magistrat en charge de la sécurité lui répond qu'avec l'ajout de ce nouvel APM les effectifs devraient être à même de pouvoir répondre aux demandes.

Une commissaire, quant à elle, se demande si le rapport de la Cour des comptes aura des conséquences en termes de budget et d'engagement. Il lui est répondu par la négative.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019

L'étude des effectifs se poursuit avec l'annonce du remplacement du responsable de la piscine. Ce dernier était à temps partiel et il est prévu de le remplacer par un poste à plein temps au vu de l'ouverture à l'année de la piscine.

Le poste de régisseur de galerie n'est quant à lui pas pourvu en 2020, notamment en raison des travaux à la villa Bernasconi, mais devrait l'être en 2021 avec un nouveau cahier des charges.

Un commissaire souhaiterait obtenir des précisions sur le poste de temporaire à la communication. Le magistrat en charge de la communication lui précise qu'il s'agit d'un poste à 80%, que cette personne exécute des travaux en lien avec les réseaux sociaux et les différents documents à réaliser quotidiennement.

Un commissaire soulève la question de Mai au Parc, qui se retrouve dans les subventions puisque cet évènement a été repris par un mandataire, et demande si le poste à 60% pour suivre la manifestation sera conservé. Il lui est répondu par la négative.

Il est également prévu un poste de travailleur social à 100% en raison de l'augmentation constante des demandes.

En ce qui concerne le service du logement un poste supplémentaire à 20% est prévu au budget. Il est rappelé que l'an passé, un poste avait déjà été voté mais il y avait des difficultés à l'attribuer car le taux était de 30%. Ce poste a donc été représenté avec un taux supérieur. Ceci répondant à l'augmentation de la charge de travail suite à la fermeture de l'IEPA de la Florimontaine notamment, ainsi qu'à l'augmentation des demandes de logement. Il est précisé que cette personne effectuera également du travail pour la Fondation communale immobilière et que ce travail sera facturé à ladite fondation.

Un commissaire souhaite savoir si pour le stage HETS, il s'agit d'une première. Le magistrat lui répond que cela avait déjà été fait par le passé et que le service social souhaite mettre l'effort et recruter un stagiaire pour faire aussi sa part en termes de soutien à la formation.

Enfin il est prévu un poste de jardinier et un technicien espaces verts.

En résumé, au budget 2020, il est prévu quatre personnes de plus. Ce qui fera 269 employés.

La commission continue sa séance en passant en revue les subventions.

Une commissaire souhaite savoir si la subvention co-working de Fr. 36'350.-- a toujours une raison d'être. Il lui est répondu que la question reste en suspens et devra être reprise lorsque nous aurons plus de recul.

Un commissaire souhaiterait connaître les raisons de l'augmentation de la subvention à la FASE. Il lui est répondu qu'il a été tenu compte de l'arrivée de la maison de quartier du Plateau, ainsi que de l'augmentations du taux de participation.

Le magistrat en charge des finances rappelle qu'une nouvelle ligne apparaît sous Mai au Parc, il s'agit de la subvention annuelle octroyée à l'association Zig Zag Zoug, qui œuvrera à partir de l'année prochaine pour l'organisation de ce festival. Il précise également en quoi consiste le programme Orchestre en classe. Enfin, il indique que la valorisation des terrains de football a été réalisée et que l'on arrive à une valeur de Fr. 788'000.-- par an.

Enfin un commissaire se demande pourquoi l'opération Lancy Rénove indique Fr. 65'000.-- alors que Fr. 90'000.-- étaient prévus au budget 2020. Il lui est répondu que pour les opérations éco-sociales, il y avait une part des salaires, ce qui n'est pas le cas pour cette opération.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019

La commission passe ensuite à l'analyse de la planification des investissements 2020-2025.

Le magistrat rappelle que le total des dépenses nettes dans le budget 2019 se monte à Fr. 38'919'000.--. Pour les budgets 2021 et 2022, il est prévu un montant de 67 millions.

Il précise que le budget des investissements pour 2020 est supportable pour la commune. Il faut, cependant, tenir compte du cumul global sur les années à venir.

Par ailleurs, à ce stade, il n'existe aucune ligne pour le PAV. Or ce n'est pas moins d'un milliard d'investissements répartis entre trois communes qui sont prévus, dont environ 20% seront à la charge de Lancy.

Et même s'il y aura ensuite des rétrocessions ainsi que des participations de l'État, il va falloir commencer à intégrer ces coûts au niveau des investissements pour les prochaines années.

Enfin, Mme Aymon indique que le montant de la participation de la commune au FIDU se monte à Fr. 1'658'000.--.

La commission s'est enfin réunie une dernière fois en novembre.

A cette occasion, le magistrat en charge des finances a informé la commission que les offres reçues pour les travaux de mise en séparatif dans le quartier de Surville, où la commune est propriétaire de plusieurs maisons, étaient largement supérieures aux estimations budgétaires. Il a dès lors été nécessaire d'ajuster le budget pour un montant de Fr. 120'000.--. Le résultat opérationnel n'est donc plus de Fr. 144'300.-- mais de Fr. 24'300.--.

Les commissaires passent ensuite une dernière fois en revue tous les documents budgétaires.

Un commissaire se demande ce qu'il se passera si l'augmentation des indemnités du Conseil administratif n'est pas votée par le Conseil municipal alors que le budget le mentionne. Le magistrat en charge des finances lui précise que ce montant sera tout simplement non dépensé et que le vote du budget en commission ne donne pas l'autorisation d'augmenter les indemnités sans le vote du Conseil municipal.

Il aimerait également savoir quel est le nouveau logiciel développé par le SIACG. Il lui est répondu qu'il ne s'agit pas obligatoirement de logiciels destinés à la ville de Lancy, mais d'une participation au budget global de ce service. S'ensuit alors un échange sur la non possibilité pour les conseillers municipaux d'accéder à leur messagerie via outlook.

Un commissaire s'étonne du calcul de l'indice pour la vie chère. En effet il y a une indexation à 0.9 alors que dans le plan financier quadriennal elle est à -0.1 au mois d'octobre. Il lui est expliqué la manière de calculer l'indexation. Tout en précisant que l'ACG a choisi un taux de 1%. Le taux de la commune paraît donc convenable.

A une question sur l'impôt sur les chiens, il est répondu que ce dernier a été supprimé et que sa réintroduction dépendra du résultat du référendum. Le cas échéant, le Conseil municipal pourra le réintroduire ou pas.

Des explications sont également données à un commissaire concernant le renouvellement du contrat de prestation avec la Fondation des parkings et plus précisément sur les charges et les recettes.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019

Arrivé au point concernant l'aide sociale, un commissaire propose un amendement afin d'attribuer un montant de Fr. 22'300.--, aux familles lancéennes précarisées pour leur permettre de partir en vacances. Le montant annoncé est lié aux nouveaux résultats financiers annoncés pour ce budget.

Après plusieurs échanges portant sur la problématique de l'identification de ces familles ainsi que de la manière dont ce montant serait réparti, cet amendement est refusé par 3 oui, 6 non et 1 abstention.

Au niveau des subventions, quelques précisions sont données concernant la subvention au Skate Plaza, les subventions aux organisations privées à but non lucratif et notamment l'augmentation de celle concernant le club des aînés.

Au niveau des effectifs, l'engagement de l'ingénieur mobilité au sein du service des travaux et de l'urbanisme est confirmé.

Finalement, après l'étude du budget du Groupement intercommunal Le Sapay ainsi que celui de l'ORPC Lancy-Cressy, la commission accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement, le budget des investissements 2020, la fixation des centimes additionnels, la fixation du montant de la taxe professionnelle ainsi que le montant de la contribution annuelle au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU).

M. Clémence : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre les débats.

M. Colleoni : le budget 2020 équilibré qui nous a été présenté relève un excédent de revenus de Fr. 24'300.--. Plusieurs faits marquants sont à souligner dans ce budget.

Le premier est la prise en compte de la nouvelle réforme RFFA sur nos recettes fiscales. En l'ayant anticipée et projetée dans le temps avec les budgets quadriennaux, cela a permis d'élaborer une stratégie de recherche d'économie, et ainsi préserver au maximum une santé financière stable. Cette stratégie de l'anticipation, imaginée par notre magistrat, permet à Lancy de ne pas présenter, comme beaucoup de grandes communes, un budget de fonctionnement déficitaire qui alourdirait encore plus notre dette.

Le second et pas des moindres, ce sont les investissements liés au domaine scolaire avec la création de deux nouvelles écoles, pour la petite enfance avec la planification de 168 nouvelles places et pour les infrastructures de mobilité. Tous ces projets importants ont été votés ou le seront, permettant de maintenir un équilibre avec la croissance de la population de la commune, les besoins vitaux de ces nouveaux résidents et préserver ce bien vivre à Lancy.

Le dernier, qui n'est autre que le patrimoine financier avec Fr. 7.85 millions de revenus, montre bien que sa gestion est maîtrisée, tout en ayant absorbé la quasi-totalité des travaux énergétiques.

Notre groupe tient à souligner que ce budget nous a été présenté avec le respect d'une politique avisée et pondérée, tout en gardant en ligne de mire les efforts qui devront être poursuivis pour garder cette stabilité financière, sans bloquer les développements nécessaires, et satisfaire la population.

Pour finir, nous tenons à remercier Monsieur le Maire Stéphane Lorenzini en charge des finances, ses collègues du Conseil administratif, Mme Aymon, cheffe du service financier, ses collaborateurs M. Chouet et M. Santangelo pour l'élaboration de ce budget, ainsi que tous les chefs de service et collaborateurs.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019

Le groupe démocrate-chrétien soutient donc le budget 2020 qui vous est proposé aujourd'hui.

M. Couto : le groupe MCG remercie les fonctionnaires de la mairie, Mme Aymon et ses collaborateurs, qui ont élaboré comme d'habitude depuis déjà quelques années, le document qui nous a été présenté en Commission des finances, avec tous les détails et explications des changements plus accentués des divers points du rapport, ce qui nous a permis de faire une analyse plus rapide et prendre des décisions sans perdre trop de temps.

Je veux aussi remercier M. Lorenzini pour le budget présenté, qui est équilibré malgré le changement récent de la loi sur l'imposition des entreprises RFFA qui baisse la recette fiscale perçue auprès des entreprises.

Comme d'habitude, le MCG est toujours attentif aux comptes de la commune. Nous serons toujours contre une éventuelle augmentation du centime additionnel afin de ne pas pénaliser les familles lancéennes avec une charge fiscale supplémentaire.

Le groupe MCG votera favorablement ce budget.

M. Aeschbacher : le groupe libéral-radical tient tout d'abord à relever une fois de plus la qualité des documents qui nous ont été remis par le service financier de la ville de Lancy, facilitant grandement le travail des commissaires ; qu'il en soit ici remercié.

Nous apprécions également la volonté du Conseil administratif de présenter un budget équilibré, alors même que d'autres communes, profitant de l'effet RFFA, n'ont pas hésité à présenter un budget déficitaire.

Au niveau des recettes fiscales, nous constatons une stagnation de celles-ci à l'exception de la taxe professionnelle qui, par son augmentation, démontre l'attractivité de notre commune pour les entreprises qui viennent s'y établir.

Nous devons cependant nous rappeler, et l'administration fédérale nous l'a fait encore savoir aujourd'hui, que le canton de Genève affiche la charge fiscale la plus élevée de Suisse avec un taux à 33,7 % alors que la moyenne suisse est de 24,9 % soit près de 8% de plus.

Par ailleurs, nous avons toujours un centime additionnel parmi les plus élevés du canton et toujours près d'un tiers de notre population qui ne paye pas d'impôts. Il est dès lors important de se battre pour une véritable mixité de l'habitat sur notre commune en ne construisant pas seulement des logements sociaux, mais en préservant notre zone villa et en développant la PPE et les habitations à loyers libres.

Au niveau des charges, nous constatons une légère augmentation de l'ensemble de celles-ci. Il est cependant important de se rappeler que les deux principaux postes sont les charges de personnel et les subventions qui représentent à eux seuls les 2/3 du budget et qui sont donc par nature difficilement compressibles. Nous nous devons donc de garantir une maîtrise de celles-ci en évitant une fuite en avant.

En ce qui concerne le budget des investissements qui, lui aussi, est relativement stable, c'est un peu l'arbre qui cache la forêt. En effet nous serons confrontés ces prochaines années à d'importants investissements, que ce soit pour le PAV ou de nouvelles écoles. Ce budget passant de 43 millions à 68 millions en 2021 selon les projections reçues.

Nous devons donc faire ces prochaines années des choix politiques afin de ne pas prêter sérieusement l'avenir de notre commune et de nos habitants.



## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019

En effet, si aujourd'hui, la situation financière de notre commune est saine au regard de certains de nos voisins, il se pourrait qu'elle se péjore rapidement.

Enfin nous aimerions rappeler que si la dette est maîtrisée et que le coût de celle-ci est ridiculement bas, toute hausse même minime impactera fortement notre budget de fonctionnement qui, nous le rappelons, est juste à l'équilibre.

Avant de conclure, j'aimerais au nom du groupe PLR remercier le travail de Stéphane Lorenzini, magistrat en charge des finances, qui depuis 4 ans a su gérer année après année les finances de notre commune avec une parfaite maîtrise de celles-ci.

En conclusion, le groupe PLR votera ce budget ainsi que les arrêtés qui vont avec.

M. Barry : le groupe socialiste tient tout d'abord à relever l'excellent travail du service financier pour le budget 2020 qui nous a été présenté. Nous tenons à remercier Mme Aymon et ses collaborateurs et toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce projet de budget qui est équilibré et qui répond aux attentes de la population.

L'excédent de revenus de notre patrimoine financier est évalué en 2020 à 7,85 millions, contre 7,52 millions au budget 2019. Ce résultat nous permettra d'assurer des prestations essentielles en faveur des habitants-e-s de Lancy. Nous devons être attentifs à la préservation et l'entretien de notre patrimoine bâti, et davantage investir, notamment par de l'acquisition foncière, afin de développer les revenus pour la commune et offrir des logements abordables aux citoyennes et citoyens.

Pour ce faire, le groupe socialiste demande que la commune utilise ses droits à bâtir pour bâtir elle-même et use de son droit de préemption dans les zones de développement pour acquérir des terrains. Il est essentiel d'investir et accroître notre patrimoine financier, vu les perspectives de baisses de rentrées fiscales avec la RFFA qui auront un impact important sur nos finances dans le futur. Le groupe socialiste sera vigilant lorsqu'il sera proposé de vendre des droits à bâtir de notre commune.

Nous nous félicitons de l'équilibre de notre budget malgré l'entrée en vigueur de RFFA et ses effets sur les recettes fiscales. C'est le moment aussi de saluer l'application d'une des recommandations de la Cour des comptes, à savoir l'engagement d'un ou d'une responsable des ressources humaines sans oublier le renforcement du personnel de certains services de la commune.

Notre groupe va accepter ce vote de budget.

M. Mathieu : je tiens à saluer la sagesse de l'ensemble des groupes de ce Conseil municipal qui, depuis trois ans, vote des budgets raisonnables afin d'amortir ce qui devait nous arriver cette année, c'est-à-dire l'impact de la nouvelle RFFA. Effectivement, cette année cette sagesse nous permet d'avoir Fr. 24'300.— de boni, où des communes comme Versoix ont 1 million de déficit et Carouge plusieurs millions, six de mémoire, mais je n'en suis pas sûr. Cette sagesse n'est peut-être pas très sexy, mais elle est diablement efficace.

Les Verts voteront le budget.

Mme Sönmez : j'aimerais vous informer que, pour le vote du budget, je vais m'abstenir car je travaille à la ville de Lancy.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019**

M. Clémence : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote.

*Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*Vu le budget administratif pour l'année 2020 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,*

*Vu les rapports de la Commission des finances et du logement, séances des 11 juin, 16 septembre, 14 octobre et 18 novembre 2019,*

*Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 128'928'212.- aux charges et de Fr. 128'952'512.- aux revenus; l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 24'300.-,*

*Attendu qu'il n'y a pas de résultats extraordinaires, cet excédent de revenus présumé constitue le résultat opérationnel de la commune,*

*Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 63'745'000.- aux dépenses et de Fr. 20'120'000.- aux recettes; les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 43'625'000.- soit Fr. 41'337'000.- aux investissements du patrimoine administratif et Fr. 2'288'000.- aux investissements du patrimoine financier,*

*Attendu que les investissements nets du patrimoine administratif sont autofinancés à raison de Fr. 16'147'139.-, soit la somme de Fr 16'122'839.- représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement, plus l'excédent de revenus présumé du budget de Fr. 24'300.-; l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine administratif s'élève donc à Fr. 25'189'861.-,*

*Attendu que l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine financier s'élève à Fr. 2'288'000.-,*

*L'insuffisance totale de financement s'élève donc à Fr. 27'477'861.-,*

*Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2020 s'élève à 47 centimes,*

*Sur proposition du conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE :**

- I. *D'approuver le budget de fonctionnement 2020 pour un montant de Fr. 128'928'212.- aux charges et de Fr. 128'952'512.- aux revenus; l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 24'300.-.  
Cet excédent de revenus total présumé constitue le résultat opérationnel de la commune (pas de résultats extraordinaires).*
- II. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2020 à 47 centimes.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019**

- III. *D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2020 jusqu'à concurrence de Fr. 27'477'861.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et financier, soit la somme des insuffisances de financement de Fr. 25'189'861.- pour le patrimoine administratif et de Fr. 2'288'000.- pour le patrimoine financier.*
- IV. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2020 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

***L'arrêté 200-19.11 est accepté par 31 oui, 0 non, 1 abstention.***

M. Lorenzini : le Conseil administratif vous remercie de la confiance que vous lui avez accordé en votant ce budget équilibré par rapport à d'autres communes. Je suis persuadé qu'à long terme la politique qui a été menée permettra de poursuivre la stabilité budgétaire de la Ville de Lancy. Merci de votre soutien et merci à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la commune qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget.

**c) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2020 (201-19.11)**  
=====

M. Aeschbacher présente le sujet : cf. point 9b) ci-dessus.

M. Clémence : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

*Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, du 18 novembre 2019,*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

*De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 à Fr. 30.-*

***L'arrêté 201-19.11 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

**d) Versement de la contribution annuelle 2020 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) (202-19.11)**  
=====

M. Aeschbacher présente le sujet : cf. point 9b) ci-dessus.

M. Clémence : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019**

*Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;*

*Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;*

*Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;*

*Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds ;*

*Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;*

*Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;*

*Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;*

*Attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;*

*Vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;*

*Considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;*

*Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;*

*Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;*

*Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1er janvier 2017 ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 novembre 2019,*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019**

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'657'900.- pour le versement de la contribution annuelle 2020 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU), destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
- II. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, rubrique 0290.5620, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".*
- III. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602, dès 2021.*

***L'arrêté 202-19.11 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****10) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES – SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019– RAPPORTEUR : M. ALAIN MATHIEU****a) Election 2020 – Spécial Lancéen**

M. Mathieu présente le sujet : un Lancéen spécial sera dédié au renouvellement des deux Conseils de notre commune, le Conseil administratif et le Conseil municipal. Toutes les listes présentes en mars 2020 pourront bénéficier de ce numéro spécial.

Le journal de février 2020 sera cogéré par la Ville de Lancy et le Lancéen. Dès décembre, le journal, le site internet de la commune et certains réseaux sociaux donneront les principales règles de cette démarche :

- pour le Conseil municipal, deux pages par liste, une représentant l'affiche, l'autre comportant 7000 signes, espaces compris, avec possibilité de photo. Pour le Conseil administratif, une page par parti,
- le 13 janvier, un bureau élargi sera organisé afin de tirer au sort l'ordre de passage des listes,
- L'envoi du tout ménage se fera autour du 19 février.

Du débat qui suit, nous apprenons :

- que 7000 signes correspondent à une pleine page de texte, en cas de photo le texte devra être plus court,
- que le Lancéen est à disposition pour toute question,
- que l'affiche peut être reproduite telle quelle et
- qu'il faut consulter les archives du Lancéen lors de la campagne 2015 pour se faire une idée.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019****b) Communication digitale : bilan après 2 ans d'activité**  
=====

M. Mathieu présente le sujet : ce bilan se scinde en trois principaux domaines.

Premièrement, le site internet lancy.ch : moyen extrêmement important pour Lancy, il a été constamment amélioré depuis 2018. Statistiquement, 29'000 connexions ont eu lieu pour le seul mois de septembre 2019, 70'000 pages consultées lors de la même période. Le site répond également à environ 60 questions par mois. Les forces de travail nécessaires à la gestion de ce site sont d'environ 2 heures et demie par jour.

Deuxièmement, les réseaux sociaux : le service de la communication gère ces réseaux. C'est un bon outil de communication instantanée et de dialogue avec la population. Statistiquement, le compte Facebook a 2330 fans - objectif 2019 atteint ; Instagram plus de 1000 abonnés - objectif 2019 dépassé ; Twitter - l'objectif de publier un post par jour est atteint. Pour que ces réseaux fonctionnent, il faut de l'animation, des publications régulières et de l'interaction qui nécessitent une heure et demie de travail quotidien.

Troisièmement, les autres tâches : il incombe à la même collaboratrice la gestion du site intranet, moyen de communication interne de l'administration, la gestion des écrans dynamiques (BAM, Espace Palettes, Centre commercial la Praille), la gestion des achats dans le domaine de la communication médias audiovisuel, la gestion de la photothèque communale. Ces différentes autres tâches nécessitent 2 heures et demie par jour.

Les questions-réponses nous apprennent que la sécurité du système est assurée par le SIAG, une seule personne, en premier emploi à 80%, assume toutes ces tâches, un dossier thématique « votations/élections » va être mis en ligne, le site relaye les informations de la commune voire des sociétés locales.

**c) Fonds Lancy médias – Actions à venir**  
=====

M. Mathieu présente le sujet : doté de Fr. 339'000.-- de la défunte TV Lancy, le fonds Lancy médias a été constitué en juin, son règlement voté par notre conseil.

Dans les grandes lignes, le magistrat souhaite dépenser environ Fr. 40'000.-- par année, le Fonds ne sera pas réalimenté. Son but : financer des supports audiovisuels diffusant une image positive de la Ville de Lancy.

Pour 2020, la société Mykistudio a été mandatée pour réaliser six vidéos sur les thèmes suivants :

- La proximité
- La solidarité
- La croissance
- La durabilité
- La culture
- Le sport

Ces vidéos, diffusées sur l'internet et les réseaux sociaux, ne doivent pas dépasser une minute trente.

Les réponses du magistrat et de la cheffe de service nous apprennent que la dissolution de Lancy TV est effective, le Fonds Lancy Médias a reçu l'argent et que chaque vidéo coûte entre Fr. 2000.-- et Fr. 3000.-- et est totalement financée par le fonds.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019****d) Divers**

=====

M. Mathieu présente le sujet : à la question : est-il possible de poser deux écrans dynamiques à Lancy Pont-Rouge et à Lancy Bachet ? Le magistrat répond : bien que ceci paraisse compliqué, une réflexion va être menée et son résultat présenté à la commission.

**11) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2019 –  
RAPPORTEUR : M. THIerno BARRY****Présentation du projet de réhabilitation de la grange sise chemin des Erables par l'association  
Genève Montagne**

=====

M. Barry présente le sujet : le magistrat rappelle qu'il s'agit de faire un point de situation sur l'avancement du dossier. Il a rappelé que les blocs de grimpe, qui constituent la première étape du projet, ont récemment été inaugurés. Avec ces blocs, Genève Montagne utilise une petite partie de la dépendance, notamment pour un coin sanitaire.

L'étape 2 du projet consiste en une transformation assez ambitieuse de la dépendance.

Quant à l'étape 3, elle consistera à construire le nouveau bâtiment, avec les droits à bâtir que le PLQ potentialise, ainsi qu'à rénover la maison de maître.

M. Bersot, président de Genève Montagne, prend la parole. Il indique brièvement que la deuxième étape du projet concerne la composante culturelle, sportive et sociale du projet global. Il passe la parole à M. Kayak, qui est le chef dudit projet. Ce dernier souligne que le patrimoine en question permettrait de concevoir, à Lancy, une bibliothèque et un musée d'importance cantonale. Selon lui, cet espace culturel permettrait également de rassembler plus facilement d'autres fonds ou collections identifiés sur le canton et sera moderne non seulement en raison de sa conception architecturale, mais également grâce à des activités de médiation, des conférences et des expositions temporaires dans un espace prévu pour être flexible et qui permettra de mêler patrimoine et numérique.

Au regard de tout ce qui précède, un commissaire s'interroge sur ce qu'il adviendra si Genève Montagne n'arrive pas à mobiliser les fonds requis pour le projet.

En réponse à la question, M. Amsler, vice président et ingénieur civil, explique que Genève Montagne compte environ une année pour finaliser son budget. C'est pourquoi il faut maintenant faire un dossier pour l'autorisation de construire, laquelle nécessitera six à huit mois d'instruction. Puis, pour pouvoir démarrer le projet, il faudra avoir réuni les fonds. Cela reste un challenge, mais M. Amsler est assez confiant, au vu des premiers contacts qui ont été pris en vue de financer cette partie.

Quant à la réalisation de la troisième étape, il s'agira d'un challenge supplémentaire. M. Amsler ajoute que, dans les préaccords avec le Conseil administratif, plusieurs scénarios ont été évoqués pour l'hypothèse où Genève Montagne n'arriverait pas à financer l'entier du projet.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019

Pour compléter, M. Lorenzini rajoute ceci : si Genève Montagne ne trouve pas les fonds nécessaires, le projet ne se fera pas. Selon le magistrat, la difficulté de ce projet novateur est qu'il faut avancer étape par étape. Si les porteurs du projet ne font pas un premier pas, ils n'arrivent pas à enclencher le suivant. Pour le magistrat, il s'agit maintenant de déposer l'autorisation de construire et pour ce faire, Genève Montagne a besoin de l'accord de la Commune parce que le projet sera réalisé sur une parcelle et un bâtiment qui appartiennent à la Commune et qu'il est prévu, dans la convention, de lui remettre en droit de superficie. Quand l'autorisation aura été déposée, Genève Montagne recherchera des fonds. Et s'il obtient l'entier du financement, il pourra réaliser les travaux de l'étape 2. Ensuite, c'est le même principe qui s'appliquera pour l'étape 3. La convention est donc prévue étape par étape. M. Lorenzini ajoute qu'actuellement, ce bâtiment n'est pas utilisable.

A terme, si ce projet devait ne pas se réaliser, la Commune devra se demander ce qu'elle veut faire de cette dépendance et, probablement, investir de l'argent pour l'entretenir. Plus loin il dit ceci « Le partenariat avec Genève Montagne permet aussi de valoriser un patrimoine communal et de le faire rayonner au-delà des frontières lancéennes ».

Ensuite, M. Guéritey rajoute que, pour la première étape, les services de la Ville de Lancy et Genève Montagne se sont vus une fois par mois, pendant plus d'une année, afin de travailler ensemble sur ce projet. Des échanges ont également lieu sur la deuxième étape, non seulement entre Genève Montagne et tous les services concernés par ce projet.

Pour conclure, M. Lorenzini relève qu'il s'agissait d'une information. Le Conseil administratif souhaite en effet tenir le Conseil municipal informé de l'avancement des différentes étapes. La convention n'est pas encore formellement signée, mais il faudra, à un moment donné, octroyer un droit de superficie, ce qui implique un vote formel du Conseil municipal. Le Conseil administratif aurait donc besoin de connaître le sentiment des commissaires.

### 12) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019– RAPPORTEUR : M. THIerno BARRY

---

#### Présentation des logements intergénérationnels de l'Adret

---

M. Barry présente le sujet : Mme Bernasconi, présidente de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées, informe que ce projet va s'ouvrir l'année prochaine. Il s'agit d'un lieu où le maintien à domicile de personnes âgées depuis l'âge de l'AVS (64-65 ans) jusqu'à la fin de vie est favorisé, avec un accompagnement évolutif en fonction de l'état de la santé et des désirs des locataires. Le souhait est également que ce lieu soit tourné vers l'extérieur, avec des échanges et des activités intergénérationnelles. C'est un projet pilote soutenu par le canton et la commune.

M. Beausoleil directeur des EMS de Lancy, ajoute que chaque personne intéressée par un logement est reçue par la direction ou l'infirmière cheffe. La charte « Vivre ensemble » et la dynamique intergénérationnelle leur sont entre autres présentées. Selon lui à date, le projet a reçu 100 dossiers. 60 à 70 logements sont confirmés. Il y a également deux logements communautaires de 6 chambres, pour lesquels personne ne s'inscrit pour le moment. En 2012, le Conseil de Fondation se demande s'il construit un troisième EMS, car il a l'opportunité d'avoir un terrain à disposition. Une dynamique de travail par atelier est mise en place, et la décision est prise d'essayer de faire quelque chose de plus souple et de plus flexible, à savoir « l'EMS à



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019**

la maison ». Afin d'éviter un troisième bâtiment de seniors, l'idée est d'introduire une dynamique avec des studios pour étudiants.

M. Beausoleil poursuit en soulignant que 8 ans après, le projet se concrétise : l'Adret ouvrira le 1<sup>er</sup> juin 2020. Il s'agit d'un nouveau quartier, qu'il faut habiter et investir. Les bâtiments abriteront les seniors, les étudiants, la crèche Pont-Rouge au rez-de-chaussée (56 enfants), le cabinet du physiothérapeute Rickli et 5 cabinets médicaux au premier étage. Il reste encore un petit commerce disponible de 30m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée. Le but de l'Adret est de favoriser les liens, tout a été fait pour la dynamique de vivre-ensemble. Chacun a son appartement, mais les appartements ne sont pas excessivement grands et il y a des espaces communs à chaque étage.

**13) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019 – RAPPORTEUR : MME BENEDICTE MARMY****a) Présentation de la Fondation du stade de Genève**  
=====

Mme Marmy présente le sujet : la commission est accueillie par M. Guinchard, président de la fondation, au stade de Genève.

Après une brève visite, il nous présente la fondation. Elle est composée de 5 membres : un délégué de la ville de Genève, un délégué de la ville de Lancy et trois autres membres qui ont été désignés par le Conseil d'Etat.

La fondation est une fondation de droit privé largement subventionnée par l'Etat pour un montant de Fr. 1'090'000.-- par année pour l'exploitation. Ce montant est malheureusement insuffisant.

La fondation s'occupe de la mise en place des différents travaux. Des nouveaux bancs de touches, des filets derrière les buts et une nouvelle salle de presse ont été installés. Actuellement 5'000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires sont en train d'être installés. Les travaux suivants concerneront la pelouse. Elle est actuellement couverte et traitée par de la luminothérapie. Elle va mieux mais aura besoin d'être changée l'année prochaine.

M. Guinchard termine en expliquant que le stade a deux employés : un directeur et un agent technique.

Il répond ensuite à plusieurs questions :

- Un gazon synthétique n'est pas envisagé car il n'y aurait plus de matchs internationaux.
- La luminothérapie est utilisée énormément car la fondation n'avait pas les moyens d'acheter assez de lampes pour la pelouse complète. Elles sont donc déplacées. 40% de l'énergie utilisée sera créée par les panneaux solaires.

**b) Divers**  
=====

Mme Marmy présente le sujet : M. Carnazzola annonce les dates des assemblées générales des sociétés sportives.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019**

En réponse à un commissaire concernant la date butoir du 15 décembre pour la patinoire, M. Renevey explique que les fonctionnaires lancéens participent encore à des groupes de travail. Le comité politique ne s'est pas encore réuni pour prendre une décision.

**POINTS FINAUX****14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

Mme Villarrubia : il s'agit d'une information. Cela concerne les problèmes de santé de Mme Degli Agosti. Pour le Bureau, le groupe des Verts propose que M. Alain Mathieu reprenne l'intérim.

M. Clémence : ceci clôt notre séance. Je vous invite à nous rejoindre au carnotzet au sous-sol de la Mairie.

La séance est levée à 21h05

**Le Secrétaire :**

**Thierry Dérobert**

**Le Président :**

**Nicolas Clémence**

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 novembre 2019

### QUESTIONS DU PUBLIC

---

M. Perrenoud : cette question s'adresse au Maire. J'aimerais connaître la position du Conseil administratif sur le grand retour des bus J et K sur la place des Ormeaux que vos prédécesseurs avaient réussi à déplacer. A partir du 15 décembre, on aura une soixantaine de mouvements de bus par jour sur cette place.

Mme Brademann : Messieurs les Conseillers administratifs, en 2016, vous avez dans son intégralité accepté une initiative de l'ALMA. Je suis la présidente de cette association. Aujourd'hui, nous constatons – et je me réfère au point 6a) d'une part et 9b) d'autre part, que certains points ne sont toujours pas mis en œuvre comme ils ont été demandés dans l'initiative, et en particulier, pour me référer au point 9b), je ne vois absolument pas de budget prévu pour les places de parking qui devaient se construire en souterrain. Je précise qu'il y a 181 places sur les Palettes qui tombent, hors les places devant les commerces, on ne les a jamais comptées. Actuellement il y a 20 places qui devaient être remplacées en sur-sol. Ces 20 places sont même demandées par le Conseil administratif, tout en devant abattre des arbres. Ceci était aussi dans notre initiative : aucun arbre ne devait tomber, si ce n'était pour le tracé du tram. Un autre point est toujours ouvert, c'est la piste cyclable versus les bandes cyclables. Actuellement, il est prévu deux bandes cyclables sur un chemin qui est à double sens et une des bandes est le long des places de parking prévues par le Conseil administratif. Vous voyez certainement le danger qu'il y a là-dedans, les portes qui s'ouvrent, des personnes, énervées, qui enfin peuvent se garer parce qu'il y a double sens de trafic, les portes s'ouvrent et il y a des vélos qui arrivent. Ma question est : quand l'ALMA peut-elle attendre que vous mettiez en place une initiative dans tous ces points que vous avez acceptée dans son intégralité ?

M. Lorenzini : pour la première question, la réintégration des bus K et L était connue du Conseil administratif et du Conseil municipal, puisque cela faisait partie du projet de ramener des lignes de campagne sur les gares du CEVA, donc à Pont-Rouge. C'était d'ailleurs suite notamment à cette demande de faire le terminus de ces lignes de bus – vous vous rappelez que le Conseil administratif s'était opposé à l'autorisation de construire de l'Etat pour l'aménagement de la place et pour trouver une solution à ce conflit, le Conseil administratif avait signé avec le Conseil d'Etat un protocole d'accord qui prévoyait expressément le fait que l'objectif à terme, malheureusement ce n'est pas en simultanéité – était que ces lignes K et L ne passent plus par la rampe du Pont-Rouge et donc ne transitent plus par la place des Ormeaux mais descendent par le pont de Lancy. Une bonne nouvelle parce que tout récemment le Conseil d'Etat a fait découvrir au Conseil administratif les premières ébauches de réflexion sur les travaux qu'il a prévus sur ce pont pour pouvoir accueillir ces lignes K et L. En attendant, en effet, elles vont descendre par la rampe du Pont-Rouge et donc transiter par la place des Ormeaux. L'arrêt de bus par contre de la place des Ormeaux va être déplacé pour être situé à l'arrière du restaurant la Braceria pour ne plus avoir l'arrêt sur la place mais sur cette route.

L'autre réponse pour l'ALMA, je ne vais pas rentrer ici dans un long débat, parce que je pense que ce n'est pas le lieu. Nous avons à l'ordre du jour, suite à ce qui a été voté tout à l'heure, de la prochaine Commission des travaux, et des finances maintenant, un point qui traite justement du courrier que vous avez adressé au Conseil municipal qui pose ces questions. Le Conseil municipal sera amené à se positionner sur tous ces éléments et pourra prendre connaissance, non seulement des éléments financiers, mais des éléments de plans tels qu'ils sont déposés – ils devraient être autorisés d'ailleurs ces prochains jours – et qui prévoient en effet la suppression d'un certain nombre de places, le remplacement d'une quarantaine de places en surface et l'engagement de l'Etat à construire 40 places, c'est pour cela que vous ne voyez pas de ligne à cet effet, car c'est l'Etat qui va mandater la Fondation des parkings pour réaliser les places de compensation. Nous aurons l'occasion de donner des explications et le Conseil municipal de se positionner par rapport à cela en commission.